



Commune de Villars-sur-Glâne  
Conseil communal

1752 Villars-sur-Glâne 1  
Case postale 176  
Chèques postaux 17-193-0  
[www.villars-sur-glâne.ch](http://www.villars-sur-glâne.ch)

Séance du Conseil général du 10 juin 2026

## MESSAGE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE AU CONSEIL GÉNÉRAL

### relatif à la reconduction du mandat de l'organe de révision

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Selon l'article 98 al. 1 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980, le Conseil général désigne l'organe de révision, sur proposition de la Commission financière.

En date du 5 octobre 2023, le Conseil général a choisi la fiduciaire PKF Fiduciaire SA, Rue de la Banque 3, à Fribourg, comme nouvel organe de révision, après un appel d'offres de gré à gré sans concurrence lancé en juin de la même année par la Commission financière.

Le mandat s'étendait sur 3 ans, pour un montant annuel de CHF 19'000.- + TVA, avec reconduction possible en cas de satisfaction.

Au terme de ces 3 ans, la Commission financière propose au Conseil général de reconduire le mandat octroyé à la fiduciaire PKF Fiduciaire SA pour une période de 3 ans encore, selon la possibilité offerte par la législation cantonale d'une reconduction jusqu'à 6 ans consécutifs. La prolongation de ce mandat est proposée aux mêmes conditions et au même tarif annuel pour les 3 ans à venir. La poursuite du mandat avec la société PKF Fiduciaire SA permettra d'assurer une continuité dans la révision des comptes communaux notamment avec MCH2 et les nouvelles exigences en découlant. Compte tenu de la grande qualité du travail accompli par cette fiduciaire déjà durant les 3 années d'exercices comptables et l'excellente collaboration entre cette dernière aussi bien avec le Service des finances que la Commission financière, la poursuite du mandat sur 3 ans encore permettra de travailler sereinement dans le long terme et d'appréhender au mieux les défis qui attendent les organes communaux.



Au vu de ces éléments, la Commission financière propose au Conseil général de reconduire le mandat en faveur de la société PKF Fiduciaire SA, pour une période de 3 ans, aux mêmes conditions et au même tarif annuel de CHF 19'000.- + TVA.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

**AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE**

**La Secrétaire**

  
Fritzie Claire Reghif



**Le Président**

  
Michael Zaugg